# MAJORATION DE LA REMUNERATION GARANTIE POUR LE TRAVAIL DOMINICAL

Quels sont les droits du travailleur en ESAT lorsqu'il exerce son activité à caractère professionnel le dimanche ou un jour férié, dont le 1er mai, et le montant de la compensation assurée par l'ASP pour le compte de l'Etat ?

Une proportion significative d'ESAT exerce des activités de production et de commercialisation qui impliquent une présence 7 jours sur 7. Il en est ainsi notamment pour des prestations agricoles, touristiques, hôtelières ou bien encore culturelles, qui peuvent conduire à ce que tout ou partie des travailleurs d'un ESAT exercent leur activité le dimanche.

Lorsqu'un travailleur handicapé exerce, à titre exceptionnel ou régulier, une activité à caractère professionnel qui le prive du repos dominical, son accord préalable est requis et doit être donné par écrit à l'ESAT.

Le travailleur bénéficie dans ce cas, en plus de son repos hebdomadaire, d'un repos compensateur. En outre, aux termes de l'article R 243-11 du CASF, « il perçoit également une rémunération garantie au moins égale au double de la rémunération garantie normalement due pour une durée de travail équivalente ». La rémunération garantie fait l'objet dans cette hypothèse <u>d'une compensation par l'ASP (pour le compte de l'Etat) via</u> <u>l'aide au poste qui est majorée à due concurrence.</u>

A cet effet, l'extranet ESAT a fait l'objet d'une modification dans sa configuration pour permettre aux ESAT concernés de demander la compensation de l'aide au poste majorée pour les heures travaillées le dimanche par les travailleurs concernés. Ainsi, les ESAT peuvent désormais demander à l'ASP le paiement des aides au poste majorées correspondant aux rémunérations garanties versées au titre des mois de janvier 2023 et suivants. La compensation de la part de la rémunération garantie correspondant à l'aide au poste majorée sera donc assurée <u>avec effet rétroactif au 1er janvier 2023 et les ESAT devront donc utiliser les bordereaux de régularisation pour déposer leur demande.</u>

La compensation par l'ASP pour le compte de l'Etat de la majoration de la rémunération garantie pour le travail dominical est assurée <u>dans la limite d'une majoration de 100% des</u> <u>heures travaillées le dimanche.</u>

En cas de jour férié travaillé (hors 1er mai), l'ESAT peut décider d'accorder au travailleur handicapé une journée de repos compensateur, en plus de la rémunération garantie correspondant au travail accompli.

Le 1er mai est un jour férié et chômé pour les travailleurs en ESAT, sauf pour ceux qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail. Il peut en être ainsi

par exemple pour des activités agricoles de type élevage d'animaux et production laitière. Lorsqu'un travailleur handicapé exerce une activité à caractère professionnel le 1er mai, il perçoit une rémunération garantie égale au double de la rémunération garantie normalement due pour une durée de travail équivalente. <u>La rémunération garantie fait</u> <u>l'objet dans cette hypothèse d'une compensation via l'aide au poste majorée à due concurrence.</u>

La modification de l'extranet mentionnée supra porte également sur l'exercice d'une activité professionnelle le 1er mai afin de permettre la compensation de la part de la rémunération garantie correspondant à l'aide au poste majorée. Cette compensation est également mise en œuvre <u>avec effet rétroactif au 1er janvier 2023</u>.

Le chômage des jours fériés ne peut entraîner aucune perte de rémunération garantie et donne lieu à compensation via l'aide au poste.

## Contenu

1.	Renseigner les heures travaillées le(s) dimanche(s) sur le bordereau
	1.1. Renseigner la fiche d'un travailleur4
	1.2. La mise à jour en masse7
	1.3. Importer les travailleurs
2.	La régularisation des bordereaux dans le cadre du travail dominical :
	2.1. Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) pour un ou plusieurs travailleurs individuellement
	2.2. Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) pour les travailleurs via la fonction « mise à jour en masse »
	2.3. Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) via l'import

## 1. <u>Renseigner les heures travaillées le(s) dimanche(s) sur le bordereau</u>

Une nouvelle colonne « **Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)** » est présente sur les bordereaux de l'année 2023.

Cons	tituti	on du bordereau																
Infor	rmatio	ns contractuelles Informations calculées	Ajouter une l	gne Mise à jour e	en masse Importe	r des travaileur	Bordereau initia	al										
	Nº.	Nom Prénom	Tps trav %	Nb hr trav	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb hr malad	Rém. ESAT	Rim. ESAT %	Mt aide	Râm. H prime	Cot <sup>o</sup> soc.	Mt total 13	1) part ESAT	13 part ETAT	Prime intér.	Ht compensé		
	1	MME NOM1 Prénom1	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 🕑	
11	V <sup>2</sup>	MME NOM10 Prénom10	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑	
11	🗸 3	Mme NOM11 Prénom11	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑 🖉	
11	×*	Mme NOM2 Prénom2	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑	
11	<b>~</b> °	Mme NOM3 Prénom3	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑	
11	<b>~</b> e	Mme NOM4 Phénom4	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑 🖉	
11	<b>V</b> 7	Mme NOM5 Prénom5	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 🕑	
	<b>V</b> 8	Mme NOM6 Prénom6	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 🕑	
ND ND	travai ETP:	illeur(s): 11 0.00	100.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00		
ND ND	ETP o ETP o	compensation des absences: 0.00 éel: 0.00																
						[					Période co	mpensée	du	au (	ontribution totale	/assiette	Part ESAT	Mt compensé
								Compensation	ETAT sur la contrit	ution à un fond de	formation profes	sionnelle	_		0.	.00	0.00	0.00€
						-		Cor	npensation ETAT s	ur la contribution	à un règime de pr	évoyance	_		0.	.00	0.00	0.00€
						-			(	compensation ETA	sur la contributi	on au CPF			0.	.00	6 IIF	0.00 €
						ł							P	annel du montant	montant t	ar l'Etat le mo	se par l'Etat	0.00 €
						L								apper de montain	to tal compense p		, protostin	

Vous avez la possibilité de saisir les heures travaillées le dimanche soit via

- 1. la fiche individuelle du travailleur
- 2. la mise à jour en masse
- 3. l'import des salariés

#### 1.1. <u>Renseigner la fiche d'un travailleur</u>

① Cliquez sur la loupe en fin de ligne du bordereau. L'écran « Modifier la fiche d'un travailleur » s'ouvre dans une nouvelle fenêtre.

Un nouveau champ **« Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) »** est présent dans la partie « Activité mensuelle ».

Modifier	r la fiche d'un travailleur	r
ormations contractuelles		
Civilité *: Madame 🗸	Date de reno	ouvellement :
Nom *: NOM1	Date c	l'entrée dans
	l'étal	blissement *:
Prénom *: Prénom1	Date de signatu	re du contrat 03/01/2023
ato do naissanoo		de soutien.
27/05/1986	Date de fi	n de contrat:
Date de début de autor (page		
décision *: 01/11/2015	Motif de fir	n de contrat :
	Montant de l'ai	de directe de
Date d'expiration : 31/10/2025	l'ESAT au titre	e des congés 0.00
	annu	els non pris :
	dénassement d	lu nombre de
	places	autorisées :
tivité mensuelle		
Temps de travail en % *:	100.00	
Nombre d'heures rémunérées *:	0.00	
Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) :	0.00	
Dont arrêt maladie hors carence :	0.00	
Montant de la rémunération brute ESAT *:	0.00	0.00 % du SMIC
+		
Montant brut de l'aide au noste :	0.00	
=		
Rémunération brute bors prime '	0.00	
Remaneration blute nors prime i	0.00	Part de l'ESAT: 0.00
Montant total des IJ brutes reçues :	0.00	Part de l'ETAT : 0.00
Cotisations :	0.00	(Taux cotisation : 36.63 %)
Prime d'intéressement :	0.00	
Montant à compenser par l'état :	0.00	
hamps Obligatoires		
tion		
Volidar Appular Formar		

(2) Renseignez les informations sur l'activité du travailleur :

➡ Le champ « Temps de travail en % » correspond au temps de travail du travailleur (en %).

➡ Le champ « Nombre d'heures rémunérées » correspond au nombre total d'heures rémunérées y compris les heures travaillées le(s) dimanche(s) et les heures d'arrêt maladie. Il est contrôlé pour ne pas dépasser la durée légale de l'ESAT et le temps de travail du travailleur. La valeur ne peut être négative.

Le champ « Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) » correspond au nombre total d'heures majorées pour les heures travaillées le dimanche ou le 1<sup>er</sup> mai.

➡ Le champ « Dont arrêt maladie hors carence » correspond aux heures d'arrêt maladie hors délai de carence. La subrogation étant obligatoire, les heures d'arrêt maladie hors délai de carence doivent être incluses dans le total d'heures rémunérées. La valeur saisie ne doit pas dépasser le « Nombre d'heures rémunérées ». La valeur ne peut être négative.

Le champ « Montant de la rémunération brute ESAT » correspond à la rémunération garantie brute directement financée par l'ESAT et doit inclure la majoration au prorata des heures effectués le(s) dimanche(s) ou le 1<sup>er</sup> mai.

La rémunération brute directement financée par l'ESAT pour les heures effectuées le(s) dimanche(s) ou le 1<sup>er</sup> mai doit être égale au double de la rémunération brute directement financée par l'ESAT normalement due pour une durée de travail équivalente.

➡ Le champ « Montant total des IJ brutes reçues » correspond au montant total des Indemnités journalières brutes reçues au cours de mois. La valeur ne peut être négative.

NB : Si l'ESAT reçoit des IJ pour un travailleur qui n'a pas de rémunération (que des absences non rémunérées sur le mois, travailleur ne faisant plus partie des effectifs), alors les IJ devront être régularisées sur le dernier mois de présence et de calcul d'une aide au poste du TH concerné.

➡ La colonne « Prime inter » correspond à la prime d'intéressement. C'est une donnée informative.

#### Données calculées par l'application :

C Le « Montant brut de l'aide au poste » accordée par l'Etat.

Si vous indiquez des heures travaillées le dimanche ou le 1er mai, l'aide au poste calculée tient compte de la majoration de 100% au prorata de ces heures.

La formule appliquée est : Aide au poste = (SMIC en vigueur au premier jour du mois du bordereau x 50,7% x nombre total d'heures rémunérées / nombre d'heures de travail mensuelles correspondant au temps plein) + (SMIC x 50,7 % x Nombre total d'heures travaillées le dimanche / nombre d'heures de travail mensuelles correspondant au temps plein)

➡ La « Rémunération brute hors prime » correspond à la rémunération garantie brute hors prime. Cela correspond à la somme de la « Rémunération brute ESAT » et du « Montant brut de l'aide au poste ».

Des « Cotisations » correspondent au calcul des cotisations sociales sur l'aide au poste. La formule appliquée est (« Montant brut de l'aide au poste » − « IJ part Etat » ) \* Taux cotis. Cette donnée est calculée par l'application.

Cles données « IJ part ESAT » et « IJ part ETAT » sont calculées par l'application.

Le « Montant à compenser par l'état » correspond à « Montant brut de l'aide au poste »
 + « Cotisations » - « IJ part ETAT ». Il est égal à zéro si le TH est en anomalie (décision expirée, % de rémunération inférieur ou égal à 5%, etc...).

③ Lorsque tous les éléments obligatoires sont saisis, ils sont pris en compte en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

L'enregistrement s'est bien déroulé lorsque vous pouvez lire le message de confirmation suivant : L'employé : XXXX a été enregistré.

(4) Dès que ce message apparaît, vous devez cliquer sur le bouton **« Fermer »**. Les informations du travailleur sont intégrées au bordereau.

Info	rmat	ons bordereau																	
		N'bordereau	: 087001130	0230800					Mois: A	out ~ 202	3				SMIC brut	35h: 1747.20 €			
		Etat	Provisoire																
Coti	satio	ns 🔍																	
		Total des	taux de co	tisations: 36.6	3 %							Taux retenu :	36.63 %						
Con	stitut	ion du bordereau		-															
Infi	ormati	ons contractuelles Information	ns calculées	Ajouter une I	igne Mise à jour	en masse Import	ter des travaileur	Bordereau initia	al										
N°         Bios Présson         Tys trave %         Bib for trave (b) for trave %         Bib for trave (b) for trave %         Bib for male         Rám. SEAT         Rám. SEAT %         Hit noise         Rám. H prime         Cettrave         HIt total D         D part SEAT         I															13 part ETAT	Prime intér.	Ht compensé		
	-	1 MME NOM1 Prénom1		100.00	161.67	21.00	0.00	345.34	17.38	1008.48	1353.82	369.41	0.00	0.00	0.00	0.00	1377.89	् 🕲	
	~	2 MME NOM2 Prénom2		100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	17.38	885.83	1189.17	324.48	0.00	0.00	0.00	0.00	1210.31	Q 🕲	
	~	3 Mme NOM3 Prénom3		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕲	
11	~	4 Mme NOM4 Prénom4		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 📴	
11	~	5 Mme NOM5 Prénom5		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 😨	
11	~	8 Mme NOM8 Prénom8		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕲	
11	~	7 Mme NOM7 Prénom7		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕑	
	~	8 Mme NOM8 Prénom8		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 😨	
24 24	b travi	illeur(s):	9 2.00	100.00	303.34	21.00	0.00	648.68	3.86	1 894.31	2 542.99	693.89	0.00	0.00	0.00	0.00	2 588.20		
04 04 04	D ETP D ETP D ETP	oron au retour: compensation des absences: réel:	0.00																-

## Exemple :

Vous déclarez pour le travailleur « NOM1 Prénom1 » 151,67 h, dont 21 h travaillées les dimanches et une rémunération brute financée par l'ESAT de 345,34 €.

L'aide au poste majoré s'élève à 1008,48 €<sup>1</sup>.

(1747,20 x 0,507) + (1747,20 x 0,507 x 21 / 151,67) = 885,83 + 122,65 = 1008,48

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Calculé pour le SMIC en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2023 = 1747,20 €

#### 1.2. La mise à jour en masse

Il est également possible de saisir les heures travaillées le dimanche via l'écran « Mise à jour en masse ».

① Pour ceci vous devez cliquer sur le bouton « Mise à jour en masse ».

Informat	ions bordereau																	
	N'bordereau	: 087001130	00230800					Mois: /	out ~ 202	3				SMIC brut	35h: 1747.20€			
	Eta	: Provisoire																
Cotisatio	ns 🔻																	
	Total de	s taux de co	tisations: 36.6	3 %							Taux retenu :	36.63 %						
Constitu	tion du bordereau		-															
Informat	ons contractuelles Informatio	ns calculées	Ajouter une li	gr Mise à jour	en masse Imp	ter des travaileur	Bordereau initia	əl										
N°	Nom Prénom		Tps trav %	Nb hr trav	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb hr malad	Rém. ESAT	Rém. ESAT %	Mt aide	Rém. H prime	Cot <sup>e</sup> soc.	Ht total IJ	13 part ESAT	13 part ETAT	Prime intér.	Ht compensé		
<b>v</b>	1 MME NOM1 Prénom1		100.00	161.67	21.00	0.00	345.34	17.38	1008.48	1353.82	369.41	0.00	0.00	0.00	0.00	1377.89	Q 🕃	
U 🗸	2 MME NOM2 Prénom2		100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	17.36	885.83	1189.17	324.48	0.00	0.00	0.00	0.00	1210.31	Q 🕲	
II ~	3 Mme NOM3 Prénom3		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕲	
U 🗸	4 Mme NOM4 Prénom4		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 📵	
- I	5 Mme NOM5 Prénom5		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕲	
U 🗸	6 Mme NOM6 Prénom6		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 😨	
U 🗸	7 Mme NOM7 Prénom7		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 🕲	
~	8 Mme NOM8 Prénom8		100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Q 😨	
Nb trav	ailleur(s):	9 2.00	100.00	303.34	21.00	0.00	648.68	3.86	1 894.31	2 542.99	693.81	0.00	0.00	0.00	0.00	2 588.20		
ND ETF	droit au retour: compensation des absences:	0.00																]
ND ETP	réel:	2.00																

2 L'écran « Mise à jour en masse » s'ouvre dans une nouvelle fenêtre.

Mise	e à jou	r en masse												
Info	rmatio	ns calculees	Recher	cher										
	N°	Nom prénom	Critère dépassement AAF	Tps travail %	Nb heures travaillées	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb heures maladie	Remu. brute ESAT	Mt total IJ Brutes reçues	Prime intérmt.	Date fin contrat de Soutien	Motif fin contrat	Λ	
~	1	MME NOM1 Prénom1	~	100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	0.00	0.00		~	Þ	^
✓	2	MME NOM2 Prénom2	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~	▶	
<b> </b>   🖌	3	Mme NOM3 Prénom3	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~	▶	
<b>~</b>	4	Mme NOM4 Prénom4	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~	▶	
<b>~</b>	6	Mme NOM5 Prénom5	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~		
<b>~</b>	6	Mme NOM6 Prénom6	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~	▶	
<b>~</b>	7	Mme NOM7 Prénom7	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~		
<b>~</b>	8	Mme NOM8 Prénom8	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~		
✓	9	Mme NOM9 Prénom9	~	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		~	V	
														~
Acti	ons hregistr	er Fermer												
	-									Ŷ				

(2) La nouvelle colonne « Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) » est présente dans l'écran.

(3) Renseignez les informations.

*Pour vous déplacer entre les cellules vous pouvez utiliser la touche Tabulation votre clavier* 

de

#### Un message d'alerte vous indique d'éventuelles incohérences de saisie.

					Mise	à jour en m	asse						-
Mise à j	jour en masse												
Inform	ations calculées	Recher	cher										
N°	Nom prénom	Critère dépassement AAF	Tps travail %	Nb heures travaillées	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb heures maladie	Remu. brute ESAT	Mt total IJ Brutes reçues	Prime intérmt.	Date fin contrat de Soutien	Motif fin contrat		
🖋 1	MME NOM1 Prénom1	~	100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	0.00	0.00		~		^
<u>^</u> 2	MME NOM2 Prénom2	~	100.00	26	28	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
🖋 3	Mme NOM3 Prénom3	~	100.00	151.67	0.00	0.00	200.00	0.00	0.00		v		
🖋 4	Mme NOM4 Prénom4	~	100.00	151.67	Le nor	nbre d'heur	es travaillée	s dimanche	(1er mai) est su	ipérieur au nombre d'h	eures rémunérées		
✓ 5	Mme NOM5 Prénom5	~	100.00	100.00	21.00	14.00	300.00	0.00	0.00		~		
🖋 6	Mme NOM6 Prénom6	~	100.00	151.67	21.00	0.00	198.76	0.00	0.00		~	•	
🖋 7	Mme NOM7 Prénom7	~	100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	0.00	0.00		~		
🖋 8	Mme NOM8 Prénom8	~	100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	0.00	0.00		~		
🖋 9	Mme NOM9 Prénom9	~	80.00	121.00	21.00	0.00	322.30	0.00	0.00		~	•	

④ Vous devez enregistrer les saisies ligne par ligne, par le biais des triangles en fin de ligne, puis par un enregistrement global en fin de saisie (de chaque page) à l'aide du bouton « Enregistrer » de la barre action.

Le bouton **« Fermer »** permet de fermer la fenêtre et revenir au bordereau. Attention, si la saisie n'a pas été au préalable enregistrée, elle sera perdue.

Consti	intutio	on du bordereau																		
Inform	matio	ns contractuelles Information	is calculées	Ajouter une lig	gne Mise à jour (	en masse Impor	ter des travaileur	Bordereau initi	al											
N	N°	Nom Prénom		Tps trav %	Nb hr trav	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb hr malad	Rém. ESAT	Rém. ESAT %	Ht aide	Rém. H prime	Cot <sup>o</sup> soc.	Ht total IJ	13 part ESAT	1) part ETAT	Prime intér.	Ht compensé			
	¥1	MME NOM1 Prénom1		100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	17.38	1008.48	1363.82	369.41	0.00	0.00	0.0	0.0	1377.89	Q 🕃		^
11	✓2	MME NOM2 Prénom2		100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	17.38	885.83	1189.17	324.48	0.00	0.00	0.0	0.0	1210.31	Q 🕃		
11	∢3	Mme NOM3 Prénom3		100.00	151.87	0.00	0.00	200.00	11.45	885.83	1085.83	324.48	0.00	0.00	0.0	0.0	1210.31	Q 🕃		
11	<b>~</b> *	Mme NOM4 Prénom4		100.00	151.67	0.00	161.87	231.67	13.25	885.83	1117.40	324.48	0.00	0.00	0.0	0.0	1210.31	Q 🔞		
11	<₽5	Mme NOM5 Prénom5		100.00	100.00	21.00	14.00	300.00	21.52	696.09	990.09	254.98	0.00	0.00	0.0	0.0	951.07	Q 🕃		
11	√°	Mme NOM6 Prénom6		100.00	161.67	21.00	0.00	198.70	9.99	1008.48	1207.24	309.41	0.00	0.00	0.0	0.0	1377.89	Q 🕑		
11	₹7	Mme NOM7 Prénom7		100.00	161.67	21.00	0.00	345.34	17.30	1008.48	1353.82	309.41	0.00	0.00	0.0	0.0	1377.89	Q 🕃		
11	<₽	Mme NOM8 Prénom8		100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	17.38	1008.48	1363.82	369.41	0.00	0.00	0.0	0.0	1377.89	् 🕲		~
Nb t	travai	ileur(s):	9	47.70	1 313 45	178.00						1 000 00								
ND E	ETP:		8.46	37.74	1 202.00	128.00	12.2	2.00.00	16.14		10 000.04	2 002.03				1	11 220.70			
ND E	ETRO	roit au retour:	0.00																	
ND E	ETP n	éel:	7.36																	
<u>ا</u>			-	1			[					Période co	mpensée	du	au	Contribution totak	e / assiette	PartESAT	Mt compensé	
							[		Compensation I	TAT sur la contrit	oution à un fond de	formation profes	sionnelle			0	.00	0.00	0.00€	
									Con	npensation ETAT a	sur la contribution	à un régime de pr	révoyance			0	.00	0.00	0.00 €	
										(	Compensation ETA	T sur la contributi	on au CPF			0	.00		0.00 €	
							-								annal du montani	Montant t	otal compe	nsé par l'Etat	11 226.70 €	
							l							К	apper ou montan	total compense p	an resit le m	ora precedent	0.00 €	
Action	19				_															
		soire Valider définitif Sui	ontimer	Recalculer	Retour		Imprimer	Annuler												
	100	Source definition out	channel	The Concurrent	The COUL		ampririer	Annoter												

(5) Pour mettre à jour les informations sur le bordereau, vous devez cliquer sur le bouton **« Recalculer »** dans la barre d'actions.

#### 1.3. Importer les travailleurs

Suite à l'ajout de la nouvelle donnée « Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) » sur les bordereaux mensuels **le format du fichier xml à utiliser pour l'import a été modifié**.

Toutefois vous pouvez continuer à utiliser l'ancien format de fichier xml. Dans ce cas vous ne pouvez pas importer les heures travaillées le(s) dimanche(s) mais vous devez les renseigner via l'écran de la mise à jour individuelle du travailleur ou via la mise à jour en masse.

Si vous souhaitez pouvoir importer les données concernant vos travailleurs **incluant les heures travaillées le(s) dimanche(s)** vous devez demander la mise à jour du format de votre fichier xml à votre prestataire informatique.

▲ Les documents définissants le nouveau format de ce fichier sont disponibles sur simple demande auprès de <u>pole-support-esat@asp-public.fr</u>. Le descriptif est joint en annexe.

1 Cliquez sur le bouton « Importer des travailleurs »

N°         Non Prison         Tys trav %         Nb for trav         Dent Nb for trav         His anala         Bain, ESAT %         HE adle         Bain, Hprime         Cat' soc.         HE total II         II part ESAT         Prime initic.         HE companie									
✔ 1 MARE NOM 7 Minoret 100.00 191.07 21.00 0.00 345.34 17.39 1008.40 1355.82 359.41 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1377.89 🔍 没									
v#*2[MME1XXX2 Primore2 100.00 151:67 0.00 0.00 203.34 17.26 885.83 1199.17 224.44 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1210.31 📿 🚱									
🖋 🛿 Mime NGAI Peinom 3 100.00 151.87 0.00 0.00 200.00 11.45 885.83 1085.83 224.48 0.00 0.00 0.00 0.00 121.0.3 🔍 😨									
👷 📲 Milline NCMA Paleicente 100.00 151.87 0.00 151.87 2.21.57 13.25 885.83 1117.40 224.48 0.00 0.00 0.00 0.00 121.0.31 🔍 🛞									
🛛 💞 <sup>4</sup> Mine NCMS Feleronis 100.00 100.00 21.00 14.00 300.00 21.52 696.09 996.09 254.68 0.00 0.00 0.00 0.00 951.07 🔍 🛞									
🚽 📽 Mine NCMD Plakoumb 100.00 151.87 21.00 0.00 198.76 9.99 1008.48 1207.24 509.41 0.00 0.00 0.00 0.00 1377.89 🔍 😨									
🛛 💞 7 Mme NGM7 Pelénom7 100.00 151.87 21.00 0.00 346.34 17.38 1008.48 1363.82 369.41 0.00 0.00 0.00 0.00 1377.89 🔍 😨									
🛛 🚀 🛙 Millen NDAB Printon 8 100.00 191.87 21.00 0.03 345.34 17.38 1008.44 1355.82 349.41 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1377.88 🔍 🕃									
Ib transiteur(s):         9           Ib transiteur(s):         9           Ib ETP:         8.46           97.70         132.56           106.01         2.91.39           10.01         10.01									
Ub ETP criotic         0.00           b ETP criotic         0.00           bb ETP criotic         0.00           bb ETP criotic         7.36									
Période compensée du au Contribution totale / assiette Part ESAT Mr.	compensé								
Compensation tTAT sur la contribution à un fond de formation professionnelle 0.00 0.00	0.00 €								
Compensation ETAT sur la contribution à un régime de prévoyance 0.00 0.00	0.00€								
Compensation ETAT sur la contribution au CPF 0,000	44 228 20 6								
Banoel du montant total compensa par l'etat	0.00 €								
Actions									

②Une fenêtre apparaît. Elle permet d'aller rechercher le fichier « xml » correspondant aux données du mois du bordereau en cliquant sur le bouton « **Parcourir »** 

Importer un fichier XML	
Fichier *: Parcouric) candesatdim_janv23.xml	
Actions	
Importer Fermer	

③ Sélectionnez le fichier xml enregistré sur votre ordinateur et cliquez sur le bouton **« Importer »**. Il vous sera demandé de confirmer votre choix.



(4) Si le fichier xml n'est pas conforme au format demandé<sup>2</sup>, vous obtiendrez le message d'erreur suivant.

	Importer des bordereaux
Le fichier XML n'est pas conforme. Import annulé. Importer un fichier XML	
Fichier :	Parcourir
Actions	
Importer Fermer	

▲ Si vous utilisez le nouveau format de fichier import pour un bordereau antérieur à janvier 2023, les données concernant le nombre d'heures travaillées le(s) dimanche(s) ne doivent pas être renseignées dans le fichier.<sup>3</sup>

(5) L'affichage des données des TH à importer peut être plus ou moins long suivant le nombre de travailleurs à intégrer.

or doe borde

<< 1 à 50 sur 301 ligne(s) > >>

Importe	r un fichier X	ML														
					Fichier *: [	Parcourir	Aucun fichier	sélectionné								
Résultat	import : Imp	ort termin	é avec des	alertes							1			1		
	Nom Prénom	Date naissance	Date de début de décision	Date expiration	Date renouv.	Date entrée	Date contrat	Date fin contrat	Temps travail %	Nb hr travaillée s	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb hr maladie	Rem brute ESAT	Mt IJ reçues	Prime int.	
1 📐 🔻	NOM PRENOM1	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	54	0	300	0	0	^
2 🖋	NOM PRENOM10	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	7	0	298.33	0	0	
3 🖋	NOM PRENOM100	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	348.9	0	0	
4 🖋	NOM PRENOM101	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	300	0	0	
5 🖌	NOM PRENOM102	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	300	0	0	
6 🖌	NOM PRENOM103	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	336	0	0	
7 🖌	NOM PRENOM104	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	298.33	0	0	
8 🖋	NOM PRENOM105	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	269.22	0	0	
9 🖌	NOM PRENOM106	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	300	0	0	
10 🖋	NOM PRENOM107	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	348.9	0	0	
11 🖋	NOM PRENOM108	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	300	0	0	
12 🎺	NOM PRENOM109	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	300	0	0	
13 🖋	NOM PRENOM11	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	7	0	269.22	0	0	
14 🖋	NOM PRENOM110	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	336	0	0	
15 🎺	NOM PRENOM111	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	298.33	0	0	
16 🧹	NOM PRENOM112	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	269.22	0	0	~
Border	eau valide, i	mport des	données e	ffectué.												

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Erreurs sur la structure du fichier (balises non conformes)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Balise <nbHrDimanche><nbHrDimanche> vide

6 Lorsque l'import est lancé, le système vous indique que le fichier importé est valide ou non, le nombre de lignes ajoutées et éventuellement le nombre d'erreurs bloquantes.

					Fichier *:	Parcourir	Aucun fichier	sélectionné								
sultat	import : <i>Imp</i>	ort annulé														
	Nom Prénom	Date naissance	Date de début de décision	Date expiration	Date renouv.	Date entrée	Date contrat	Date fin contrat	Temps travail %	Nb hr travaillée s	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb hr maladie	Rem brute ESAT	Mt IJ reçues	Prime int.	
×▲	NOM PRENOM100	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	7	0	-25	0	0	^
		llya	une erreur sur	le paramètre N	lontant rémuné	ration brute E	SAT (6,2)									
2 🗙 🔺	NOM PRENOM101	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	-10	7	0	269.22	0	0	
		llya	une erreur sur	le paramètre N	lombre d'heure	s remunerées (	5,2)									
з 🛕 🔺	NOM PRENOM1	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2022		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	7	0	300	0	0	
		La de	ecision COTOR	EP a expirée												
4 🛦 🔺	NOM PRENOM103	01/01/2008	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	7	0	348.9	0	0	
		Le tra	availleur n'a pa	is 16 ans au m	ois du borderea	υ.			-							
ا ک	NOM PRENOM105	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		80	148.33	7	0	300	0	0	
		Lend	ombre d'heure	entré est supér	ieur au nombre	d'heure autori	sé par l'AAF		-							
	NOM PRENOM301	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/12/2022			100	151.67	1	0	300	0	0	
१ 🛕 🔺			nque la date d	e signature du	contrat de sout	ien										
3 🛕 🔺		ii iiid												-		
<sup>3</sup> 🛦 🔺	NOM PRENOM57	01/01/2002	01/01/2020	31/12/2025		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	51	0	300	0	0	
8 🔔 🔺 7 <u>À</u> 🔺	NOM PRENOM57	01/01/2002 Le no	01/01/2020	31/12/2025 travaillées din	nanche (1er ma	01/11/2022 i) doit être con	02/11/2022 npris entre 0 et	50	100	151.67	51	0	300	0	0	
<sup>8</sup> 🔔 🔺 7 🔔 🔺 3 🖋	NOM PRENOM57 NOM PRENOM10	01/01/2002 Le no 01/01/2002	01/01/2020 ombre d'heures 01/01/2020	31/12/2025 travaillées din 31/12/2025	nanche (1er ma	01/11/2022 i) doit être con 01/11/2022	02/11/2022 npris entre 0 et 02/11/2022	50	100	151.87 151.87	51 7	0	300	-45	0	
8 🔔 🔺 7 🔔 🔺 3 🗸	NOM PRENOM57 NOM PRENOM10 NOM PRENOM10	01/01/2002 Le no 01/01/2002 01/01/2002	01/01/2020 ombre d'heures 01/01/2020 01/01/2020	31/12/2025 travaillées din 31/12/2025 31/12/2025	nanche (1er ma	01/11/2022 i) doit être con 01/11/2022 01/11/2022	02/11/2022 npris entre 0 et 02/11/2022 02/11/2022	50	100 100 100	151.87 151.87 151.87	51 7 7	0 0 0	300 338 300	-45 0	0 0 0	

Comme pour les saisies manuelles, une signalétique permet de reconnaître immédiatement les travailleurs en anomalie.

En cliquant sur le triangle à droite de l'alerte, vous aurez l'explication de l'erreur.

En cas d'erreur bloquante (nombre d'heures ou rémunération de valeur négative) l'import est annulé. Vous devez cliquer sur le bouton « Fermer ». Corrigez votre fichier xml et réalisez un nouvel import.

△ △ D'autres erreurs ne bloquent pas l'import. Vous pouvez les corriger ensuite via la modification de la fiche du travailleur.

14 🖋	PRENOM110	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	338	0	0		
15 🖋	NOM PRENOM111	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	298.33	0	0		
16 🖋	NOM PRENOM112	01/01/2002	01/01/2003	01/01/2024		01/11/2022	02/11/2022		100	151.67	0	0	269.22	0	0		~
Borde	reau valide, i réalisé par l	mport des	données ei DESAT le 04	ffectué. 1/10/2023 #	à 11h44 31	)1 liane(s)	traitées(s)	dont 1 al	erte(s)								
mpore	rounso pur s	Juronanie	LOATIO	, 10, 2020 1		// lig/lo(3/	11111000(0)	, aone i an	110(3).								
													<< <	1 à 50 si	ur 301 lign	e(S) > >>	
Actions																	
Impo	rter Enreg	gistrer impor	Fermer														

Lorsque les données à importer sont affichées et le fichier d'import est valide, la barre d'action en bas de page vous propose le bouton :

« Enregistrer import » : enregistre les données et affiche le bordereau mis à jour

« Fermer » : cliquer sur ce bouton permet de revenir sur le bordereau avec enregistrement des modifications ou non.

Si vous réalisez plusieurs imports successifs au titre du même mois, seules les données du dernier import seront retenues. Les données du dernier import écrasent les précédentes.

## 2. La régularisation des bordereaux dans le cadre du travail dominical :

Vos bordereaux de janvier 2023 et suivants ont déjà été payés, mais les travailleurs, qui ont travaillés les dimanches sont présents sur les bordereaux sans cette information.

Pour percevoir la majoration de l'aide au poste pour les heures travaillées le(s) dimanche(s) ou 1<sup>er</sup> mai, vous devez déclarer les heures ouvrant droit à la majoration sur des bordereaux de régularisation pour les mois de janvier 2023 et postérieurs.

(1) Recherchez votre bordereau par le menu ESAT / Bordereau / Consulter et modifier.

2) Cochez le bouton radio situé en début de ligne et cliquez sur le bouton « Régulariser » dans la barre d'actions.



③ Ouverture du bordereau de régularisation.

## 2.1. <u>Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) pour un ou plusieurs travailleurs</u> <u>individuellement</u>

**Si peu de travailleurs sont concernés**, vous pouvez utiliser la loupe pour ouvrir la fiche du travailleur et ajouter le nombre d'heures travaillés le(s) dimanche(s) individuellement pour chaque travailleur.

Contraction d'heures travaillées le dimanche

Vérifiez que le « Montant de la rémunération brute ESAT » inclut la majoration pour les heures travaillées le dimanche. Corrigez le montant si nécessaire.

Cliquez sur le bouton « Valider ». Le calcul du montant brut de l'aide au poste est mis à jour.

Cliquez sur le bouton « Fermer » pour revenir sur l'écran du bordereau.

#### Exemple 1 :

Moo	difier la fiche d'un trava	illeur					
Informations contractuelles					Modifier la fiche d'un trav	ailleur	
Civilité *: Madame 🗸	Date de	renouvellement :		Informations contractuelles			
	D	ate d'entrée dans		Civilité *: Madame v	Date de	renouvellement :	
NOM *: NOM4	1	l'établissement *: 01/01/2023		Nom *: NOM4	_ <b>_</b>	ate d'entrée dans	
Prénom ** Prénom4	Date de sig	nature du contrat				l'établissement *:	
		de soutien:		Prénom *: Prénom4	Date de sig	nature du contrat 03/01/2023	
Date de naissance 27/05/1986	Date	de fin de contrat:		Data da usiasanaa		de soutien:	
Brets de début de				27/05/1986	Date	de fin de contrat:	
décision ** 01/11/2015	Motif o	le fin de contrat :	~	Date de début de			
	Montant de	l'aide directe de		décision *: 01/11/2015	Motif	de fin de contrat :	~
Date d'expiration : 31/10/2025	l'ESAT au	titre des congés 0,00			Montant d	e l'aide directe de	
		annuels non pris :		Date d'expiration : 31/10/2025	l'ESAT a	u titre des congés 0.00	
	Cr	itère justifiant un				annuels non pris :	
	dépassem	ent du nombre de	~		C	ritère justifiant un	
	pi	aces autorisées :			depassem	ent du nombre de	~
Activite mensuelle				Activitó monsuelle	P	laces autonsees .	
Temps de travail en % *:	100.00			Activite mensuene	x ** 100.00		
Nombre d'heures rémunérées *:	151.67			Temps de travail en s	100.00		
Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) :	0.00		1	Nombre d'heures remuneree	s ·: 151.6/		
Dont arrêt maladie hors carence :	0.00			Dont Nb hr trav. dimanche (1er ma	ai): 21.00		
Montant de la rémunération brute ESAT *:	303.34	17.75 % du SMIC		Dont arrêt maladie hors caren	ce: 0.00		
+				Montant de la rémunération brute ESA	T *: 345.34	17.75 % du SMIC	
Montant brut de l'aide au noste '	866 60				+		
-	000.00			Montant brut de l'aide au pos	te: 986.59		
	4460.04						
Remuneration brute nors prime :	1109.94	Dent de l'ECAT : 0.00		Rémunération brute hors prin	1331.93		
Montant total des IJ brutes reçues :	0.00	Part de l'ETAT : 0.00		Remaneration brace nors prin		Part de l'ESAT : 0.00	
Cotisations :	317.44	(Taux cotisation : 36.63 %)		Montant total des IJ brutes reçu	es: 0.00	Part de l'ETAT : 0.00	
Prime d'intéressement :	0.00	. ,	1	Cotisatio	ns : 361.39	(Taux cotisation : 36.63 %)	
Nentant à component par l'état l	1194.04			Prime d'intéresseme	nt: 0.00		
Champs Obligatoires	1104.04			Montant à compenser par l'ét	at: 1347.98		
Action				: Champs Obligatoires			
Valider Annuler Fermer				Action			
		2		Valider Annuler Fermer			
L		*0					

Vous avez déclaré sur le bordereau initial du mois d'avril 2023 pour le travailleur « NOM4 Prénom4 » 151,67 h et une rémunération brute financée par l'ESAT de 303,34 € qui **ne tenait pas compte de la majoration.** L'aide au poste s'élevait à 866,60 €<sup>4</sup>.

Sur le bordereau de régularisation vous indiquez 21 h travaillées les dimanches et vous corrigez la rémunération brute financée par l'ESAT.

L'aide au poste et les cotisations sont recalculées et le montant à compenser par l'état passe de 1184,04 € à 1347,98 €

<sup>4</sup> SMIC au 1<sup>er</sup> avril 2023 : 1709.28 €

#### Exemple 2 :

Informations contractuelles	
Civitité ::       Madme       Date de renouvellement :         Nom ::       INDATe d'entrée dans infundu couvellement :       Informations contractuelles         Date de nine de soutient :       Outrité ::       Adame        Date de renouvellement :         Date de nine de soutient :       0/01/2023       Date de renouvellement :       Outrité ::         Date de nine de soutient :       0/01/2023       Date de renouvellement :       Outrité ::         Date de dissame: 1       0/01/2023       Date de rine contrat:       0/01/2023         Date de dind de contrat :	
Nom *: NOM1       Date de rentrée dans prénom *: Prénom1       Date de signature du contrat de soutient 2/2/05/1986       Date de signature du contrat de soutient 2/2/05/1986       Date de fin de contrat: 03/01/2023       Nom *: NOM1       Date de signature du contrat de soutient 2/2/05/1986       Date de fin de contrat: 03/01/2023         Date de début de décision *: 0//11/2015       Motif de fin de contrat: 03/01/2023       v       Date de fin de contrat: 03/01/2023         Date de raissance décision *: 0//11/2015       Motif de fin de contrat: 03/01/2023       v         Date de raissance décision *: 0//11/2015       Motif de fin de contrat: 03/01/2023       v         Date de raissance décision *: 0//11/2015       Motif de fin de contrat: 03/01/2023       v         Date de raissance décision *: 0//11/2015       Motif de fin de contrat: 03/01/2023       v         Date de raissance traissance values autorisées : values auto	
Prénom       Prénom       Prénom       Prénom       Prénom       Date de signature du contrat       1/01/2023         Date de signature du contrat       de soutient       0/01/2023       Date de signature du contrat       0/01/2023         Date de signature du contrat       de soutient       0/01/2023       Date de fin de contrat       0/01/2023         Date de debut de of ul/1/2015       Motif de fin de contrat       >       0/01/2023       Date de fin de contrat       0/01/2023         Date de debut de of ul/1/2015       Motif de fin de contrat       >       >       0/01/2025       0/01/2023       0/01/2023         Date de debut de of ul/1/2015       Motif de fin de contrat       >       >       0/01/2025       0/01/2023       0/01/2023         Critére justifiant un de songés 0.00       annuels non pris :       >        Montant de contrat :       0/01/2025         Activité mensuelle       places autorisées :        Date de début de of/11/2015       Montant de contrat :       0/01/2023         Nombre de places autorisées :         Date de alébut de of/11/2015       Montant de contrat :       0/00         Nombre de flueres rémunérées *:         Date de alébut de of/11/2015       Montant de raide contrat :       0/00         Nombre de fluere	
Prénom *: Prénom *:       Date de signature du contrat 03/01/2023 de soutient 03/01/2023       Prénom *: Prénom *: Prénom *:       Prénom	
Date de naissance 27/05/1996       Date de fin de contrat: 27/05/1996       Date de fin de contrat: de contrat: 27/05/1996       Date de fin de contrat: de contrat: 27/05/1996         Date de réxpiration : 31/10/2025       Motif de fin de contrat: Motif de fin de contrat: Critére justifiant un dépassement du nombre de places autorisées : Date de travail en % *: Dont Mombre d'heures rémunérées *: Dont Nombre d'	
27/09/1986       Date de fin de contrat:       ************************************	
Date de début de décision :       0/11/2015       Motif de fin de contrat :	
décision *: 01/11/2015     Motif de fin de contrat :     v       Montant de l'aide directe de rESAT au titre des congés 0.00 annuels non pris : Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :     Date de début de 0/11/2015     Motif de fin de contrat :       Montant de l'aide directe de rESAT au titre des congés 0.00 annuels non pris : Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :     Montant de l'aide directe de rESAT au titre des congés 0.00 annuels non pris : Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :     Montant de l'aide directe de rESAT au titre des congés 0.00 annuels non pris : Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :       Activité mensuelle     Date d'expiration : 31/10/2025     Montant de l'aide directe de rESAT au titre des congés 0.00 annuels non pris : critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :       Don Nombre d'heures rémunérées *:     151.67 Dont Nb trav. dinanche (1er mai) :     100.00 Dont arrêt malaide hors carence :     0.00	
Activité mensuelle       Montant de l'aide directe de samuels non pris :       Montant de l'aide directe de samuels non pris :       Montant de l'aide directe de samuels non pris :         Critére justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :       Vertifie directe de samuels non pris :       Montant de l'aide directe de samuels non pris :         Critére justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :       Vertifie directe de samuels non pris :       Montant de l'aide directe de samuels non pris :         Dont de l'aide directe de places autorisées :       Vertifie directe de samuels non pris :       Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :         Dont bit bit trav. dinanche (1er mai) :       0.00       Nombre d'heures rémunérées :       151.67         Dont arêt maladie hors carence :       0.00       Dont arêt maladie hors carence :       0.00	~
Date d'expiration : 31/10/2025     ITESAT au titre des congés (0.00)     Montant de l'aide directe de       annuels non pris :     annuels non pris :       Critère justifiant un dépassement du nombre de places autorisées :     v       Activité mensuelle     places autorisées :       Temps de travail en % *:     100.00       Nombre d'heures rémunérées *:     151.67       Dont Ni hr trav, dimanche (1er mai) :     0.00       Dont arêt malaide hors carence :     0.00	
Activité mensuelle  Temps de travail en % *:  Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) :  0.00 Dont arrêt malaidie hors carrence :  0.00 Dont arrêt malaidie hors carrence :  0.00 Dont set arret malaidie hors car	
Critére justifiant un dépassement du nombre de	
Activité mensuelle         Dont No fravé autorisées :         100.00         Activité mensuelle         Activité me	
Activité mensuelle         places autorisées :           Temps de travail en % *:         100.00           Nombre d'heures rémunérées *:         151.67           Dont Nb hr trav, dimanche (1er ma) :         0.00           Dont arrêt maladie hors carence :         0.00	~
Temps de travail en % **     100.00       Nombre d'heures rémunérées **     151.67       Dont Nb hr trav, dinanche (1er mai) **     0.00       Dont arrêt maladie hors carence **     0.00	
Nombre d'heures rémunérées *:     151.67       Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai) :     0.00       Dont arrêt maladie hors carence :     0.00	
Dont Nb hr trax. dimanche (1er mai):     0.00     Nombre d'heures rémunérées *:     151.67       Dont arêt maladie hors carence :     0.00     Dont arêt maladie hors carence ::     0.00	
Don't and similarity in a scalar of the scalar of	
Dont arret malade hors carence : 0.00	
Montant de la rémunération brute ESAT *: 335.50 20.60 % du SMIC Montant de la rémunération brute ESAT *: 355.50 18.27 % du SMIC	
Montant brut de l'aide au poste : 859.78 Montant brut de l'aide au poste : 886.59	
Rémunération brute hors prime : 1215.28 Rémunération brute hors prime : 1342.09	
Montant total des IJ brutes reques: 0.00 Part de IESAT: 0.00 Part	
Participant 214.04 (Tory exploring 126.03 M) Part de l'ETAT : 0.00 Part de l'ETAT : 0.00	
Cotisations: 31-34 (Taux cotisation: 30:03 %) Cotisations: 36139 (Taux cotisation: 36:63 %)	
Prime d'intéressement : 0.00 Prime d'intéressement : 0.00	
Montant a compenser par l'état : 11/4./2 Montant à compenser par l'état : 1347.98	
Champs Outgatoires     Champs Obligatoires	
Valider Annuler Fermer Action Valider Annuler Fermer	
Valuel Alline Petitel Q	

Vous avez déclaré sur le bordereau initial du mois d'avril 2023 pour le travailleur « NOM1 Prénom1 » 151,67 h et une rémunération brute financée par l'ESAT de 355,50 € qui incluait la majoration. L'aide au poste s'élevait à 859,78 €<sup>5</sup>.

Sur le bordereau de régularisation vous indiquez 21 h travaillées les dimanches.

Le % du SMIC, l'aide au poste et les cotisations sont recalculées et le montant à compenser par l'état passe de 1174,72 € à 1347,98 €

## 2.2. <u>Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) pour les travailleurs via la</u> <u>fonction « mise à jour en masse »</u>

Si plusieurs travailleurs sont concernés, vous pouvez utiliser la fonction « Mise à jour en masse » pour ajouter le nombre d'heures travaillés le(s) dimanche(s).

Pour vous déplacer entre les cellules vous pouvez utiliser la touche Tabulation [ 🚞 votre clavier

de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> SMIC au 1<sup>er</sup> avril 2023 : 1709,28 € ; % du SMIC 20.80%

nformatio	r en masse	Recher	cher										
N°	Nom prénom	Critère dépassement AAF	Tps travail %	Nb heures travaillées	Dont Nb hr trav. dimanche (1er mai)	Nb heures maladie	Remu. brute ESAT	Mt total IJ Brutes reçues	Prime intérmt.	Date fin contrat de Soutien	Motif fin contrat		
🖌 1	Mme NOM1 Prénom1	~	100.00	100.00	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		^
🖋 2	Mme NOM10 Prénom10	Compensation ~	100.00	151.67	21	0.00	354.34	0.00	0.00		~		
🖋 3	Mme NOM2 Prénom2	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
🖋 4	Mme NOM3 Prénom3	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
🖋 5	MME NOM4 Prénom4	~	100.00	151.67	21.00	0.00	345.34	0.00	0.00		~		
🖋 6	Mme NOM5 Prénom5	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
🖋 7	Mme NOM6 Prénom6	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~	•	
🖋 8	Mme NOM7 Prénom7	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
🖋 9	Mme NOM8 Prénom8	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~	•	
10	Mme NOM9 Prénom9	~	100.00	151.67	0.00	0.00	303.34	0.00	0.00		~		
						\}							~
tions													
=nregistr	er Fermer											_	

Contraction d'heures travaillées le dimanche.

Vérifiez que le « Montant de la rémunération brute ESAT » inclut la majoration pour les heures travaillées le dimanche. Corrigez le montant si nécessaire.

➔ Vous devez enregistrer les saisies ligne par ligne, par le biais des triangles en fin de ligne, puis par un enregistrement global en fin de saisie (de chaque page) à l'aide du bouton « Enregistrer » de la barre action.

Cliquez sur le bouton « Fermer » pour revenir sur l'écran du bordereau puis cliquez sur le bouton « Recalculer » dans la barre d'actions pour mettre à jour les informations sur le bordereau.

#### 2.3. Régulariser les heures travaillées le(s) dimanche(s) via l'import

Si un nombre important de travailleurs est concerné, vous pouvez utiliser la fonction « Importer des travailleurs ». (Cf chapitre 1.3- Importer les travailleurs page 9)

Les données de l'import écrasent les données déjà présentes sur le bordereau.

④ Une fois toutes les informations saisies vous devez valider définitivement le bordereau de régularisation, l'imprimer, le cacheter, le signer et le transmettre par courrier à l'ASP.